

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 10 novembre 2021 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

13 conseillers municipaux sont présents.

Absents :

Madame Christelle LAHAYE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc COTTIER

Monsieur Jacques VOISIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MICHEL.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les prises illuminations.
- Lotissement (vente terrain CARADEUC/VOISIN)
- Validation de la durée annuelle du temps de travail (CCVHA).
- Dossier Impasse Bédée.
- Demande de subvention de l'école Sainte Claire.
- Convention occupation domaine public distributeur à pizza.
- Mobilité – référent.
- Dossier EDEN – inventaire Mares – référent local + 4/5 membres comité de pilotage
- Stagiaire D.E.J.E.P.S. présentation avancement mission.
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2021.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Thorigné-d'Anjou par délibération du Conseil en date du 10 novembre 2021 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

EP344-21-45 : « Suite demande commune d'ajouter deux prises de Noël sur candélabre »

- Montant de la dépense : 541,23 euros Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 405,92 euros Net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Thorigné-d'Anjou,

Le Comptable de la Collectivité de Thorigné-d'Anjou,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LOTISSEMENT VALLON DU PONCEAU – VENTE TERRAIN LOT 1 A MONSIEUR CARDEUC ET MADAME VOISIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une délibération avait été prise lors de sa séance du 2 décembre 2020, pour définir les tarifs de vente des 3 lots du lotissement Vallon du Ponceau tranche 1.

Monsieur CARADEUC et Madame VOISIN souhaitent acquérir le lot 1, d'une superficie de 437 m² au prix de 51 000 € TTC comme défini dans la délibération du 2 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de vendre le lot 1 d'une superficie de 437 m² au prix de 51 000 € TTC à Monsieur CARADEUC et Madame VOISIN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre le terrain lot 1 du lotissement Vallon du Ponceau d'une superficie de 437m² au prix de 51 000 € TTC à Monsieur CARADEUC et Madame VOISIN.
- Charge Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y afférent.

VALIDATION DE LA DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal qu'il va falloir délibérer sur la durée annuelle du temps de travail des agents en poste sur la commune. La préfecture demande à la CCVHA les délibérations de la mise en place des 1 607 heures obligatoire. Les agents du schéma de mutualisation de la CCVHA étant sous la responsabilité des communes, c'est donc à elle de délibérer pour cet aménagement du temps de travail.

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

La délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

DOSSIER IMPASSE BÉDÉE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LE GRAND et Monsieur MOUNET ont effectué une proposition d'achat des deux parcelles dont ils ont la jouissance suite à la convention d'occupation du domaine public, qui a été signée.

Leur proposition, d'acquérir ces deux terrains est de 2 500 € acte en main.

Jean-Marc COTTIER explique, qu'il faut déduire les frais de l'enquête publique et les frais notariés à cette proposition de 2 500 €, la commune ne recevra qu'environ 1 000 €, déduction faite.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère à l'unanimité :

- De ne pas accepter la demande d'achat des deux parcelles située « Impasse Bédée », faite par Madame LE GRAND et Monsieur MOUNET, au prix proposé de 2 500 € acte en main.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE SAINTE CLAIRE.

Madame Laurence POIRIER informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention, pour une classe de découverte, de l'école Sainte Claire, a été adressé en mairie.

Cette demande de séjour scolaire a été faite, car deux enfants de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

- Décide de ne pas verser de subvention à l'école Sainte Claire pour le séjour scolaire.

CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DISTRIBUTEUR A PIZZA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait eu l'accord du Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 septembre 2021, pour faire signer la convention d'occupation du domaine public pour le distributeur de pizza.

Le distributeur a été installé le 2 novembre 2021, la convention a été signée le 30 octobre 2021 pour être effective à la date du 1 janvier 2022. Le raccordement électrique reste à la charge de Monsieur FIORE société CHEZ FRANCKY.

La convention sera renouvelable chaque année par tacite reconduction à la date anniversaire et pourra être abrégée selon les clauses prévues.

Une redevance mensuelle de 300 € HT sera demandée en début de chaque mois avec un forfait de consommation d'électricité ne devant pas dépasser 100 € mensuel. Le montant pourra être modifié chaque année si la commune le souhaite et en informera l'occupant, 3 mois avant le renouvellement dudit contrat.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la signature de cette convention, entre la commune et le propriétaire du distributeur de pizza, à compter du 1 janvier 2022.

DOSSIER MOBILITÉ

Jean-Marc COTTIER rappelle au Conseil Municipal que la CCVHA a la compétence mobilité depuis le 1 juillet 2021.

Les réunions de démarrages ont commencé, une étude des sentiers pédestres de la commune ainsi que le pont de l'Aubinière a été faite. Un travail a commencé sur la jonction Thorigné/Le Lion + vélo Francette.

Les services de la CCVHA ont demandé de désigner 2 représentants, deux personnes se sont porté volontaire :

- Christelle LAHAYE en tant que délégué titulaire
- Jean-Marc COTTIER en tant que délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité, désigne :

- Christelle LAHAYE en tant que délégué titulaire
- Jean-Marc COTTIER en tant que délégué suppléant

DOSSIER EDEN - INVENTAIRE MARES - RÉFÉRENT.

Jean-Marc COTTIER informe le Conseil Municipal que les services de la CCVHA ont réédité le programme de travaux de restauration des mares bocagères sur la période 2021-2023.

L'association EDEN (Etudes Des Equilibres Naturels) a été mandatée pour actualiser l'inventaire des mares, 4 382 mares ont été répertoriées sur la Communauté de communes.

Le recensement des mares de la commune a été effectué le 9 novembre avec Monsieur TERTRAIS de l'association EDEN. Trois mares ont été identifiées pour être restaurées, une au Champ Joint, une au petit Lavoir du Ponceau et la mare communale.

Les services de la CCVHA ont demandé de désigner 1 référent local pour cette mission et 4/5 membres pour le comité de pilotage.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité désigne :

- Jean-Marc COTTIER en tant que référent local
- Anthony MÉZIÈRE, Isabelle HERBERT, Christelle LAHAYE, Christian MIRANDE, Yannick COTTIN en tant que membres du comité de pilotage.

STAGIAIRE D.E.J.E.P.S. PRÉSENTATION AVANCEMENT MISSION

Carole RUAULT présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet d'Elvis DJAKE, stagiaire D.E.J.E.P.S. Il a créé un COPIL qui s'est réuni pour la première fois le 3 novembre, composé d'élus, d'administrés, de membre d'association et de partenaires institutionnels et privés.

Depuis son arrivé en mars, Elvis a fait un état des lieux afin de proposer ses axes de travail pour la constitution de son projet.

Les 8 axes de travail sont les suivants :

- Lien intergénérationnel
- Mobilité
- Insertion professionnelle
- Environnement
- Sport
- Culture
- Loisirs
- Citoyenneté

La première étape est d'effectuer un sondage auprès des jeunes de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Commémoration du 11 novembre à 10h, suivie d'une conférence à la salle du Ponceau sur le soldat Jacques Maurice, soldat rajouté sur le monument aux morts cette année.
- Repas des aînés maintenu le 13 novembre, pass sanitaire et port du masque pendant les déplacements dans la salle.
- La situation sanitaire se dégrade dans le département, les manifestations ne sont pas interdites, mais fortement déconseillé.

- Anim'Thorigné a organisé son assemblée générale le 5 novembre. L'ensemble de l'association a remercié Jacko MICHEL pour son investissement. Le conseil d'administration s'est agrandi à 12 membres. Patrick GUILLAUMET a été nommé Président.

POINT COMMISSION

- Commission finances le 1 décembre 2021 à 20h.
- Forum Départemental de l'énergie – SIEML – 19 novembre à Terra Botanica.
- Conseil des jeunes du 23 octobre – un mail a été envoyé à la commission voirie pour les zones dangereuses qui ont été identifiées par les jeunes. Mail envoyé à la mairie du lion d'Angers pour le projet du Skate Park. Rencontre prévu avec les élus du Lion d'Angers le 4 décembre puis avec les élus de Thorigné d'Anjou de la commission voirie.
- La commission voirie va se réunir pour le dossier des mares et étudier certains tarifs mis en place sur la commune.
- La cloison qui n'était pas totalement posée jusqu'au plafond du couloir de l'espace ado, a été totalement fermée pour des raisons énergétiques. Les puits de lumière de la cuisine de l'espace ados ont été fermés par du plexi.
- Des thermomètres ont été achetés pour chaque pièce de l'école pour permettre une meilleure maîtrise du réglage du chauffage.
- L'APE a demandé l'autorisation d'utiliser les anciens sanitaires sous le préau de l'école pour en faire un local de stockage. Demande accepté.
- Un géomètre va faire un devis pour un plan complet du bâtiment de la Grande de l'Abbaye ainsi que les métrages.
- Rencontre le 1 décembre avec le SIEML pour une étude de projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école.
- Les employés du service technique vont casser le muret derrière l'église, pour effectuer le passage entre le nouveau terrain acquit avec la grange du prieuré et le Ponceau.
- Mag en cour de distribution.
- La commune a conservé sa 2^{ème} fleur au concours des Villes et Village fleuries, elle est en bonne voie pour la 3^{ème}. GREZ-NEUVILLE a obtenu sa 3^{ème} fleur et CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE sa 1^{ère} fleur.
- 10 et 24 avril 2022 élections Présidentielle
- 12 et 19 juin 2022 élections Législatives.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 22H30